



**Séance du Conseil municipal du 13 septembre 2021
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	J. Loeffel, président P. Bavarel, L. Cocquio, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, J. Leresche, S. Moget et G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	I. Walthert, adjointe, Y. Cogne, S. Gisler, N. Pontinelli
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention

2. Décisions prises par l'assemblée générale de l'ACG du 23 juin 2021 soumises au droit d'opposition des CM

Le président note qu'il n'y a aucune remarque sur les décisions de l'ACG.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président indique que les dates des séances de 2022 du Conseil municipal figurent sur CMnet.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Bolle de Paoli annonce que le repas des aînés aura lieu le 13 novembre 2021. La commission affaires sociales discutera de la manière de l'organiser, évidemment avec le passe COVID.

Les artistes de Cartigny et la commune invitent les conseillers municipaux le 19 septembre 2021 à 17h00 pour la clôture de l'exposition Morte-Terre.

Le vernissage de l'exposition Duo aura lieu le 24 septembre 2021 à la Mairie (sans passe COVID, mais avec une jauge de moins de 20 personnes). L'exposition durera trois semaines.

Le 25 septembre 2021, un concert piano et comédiens aura lieu à 17h00. En raison de l'absence de l'exécutif à cette date, Mme Moget s'est proposée pour vérifier les entrées puisque c'est sur inscription. Il faudrait néanmoins une deuxième personne pour le contrôle des passes COVID.

Mme Zäch indique que Pierre Jaunin, Jean-Marc Schornoz et Nicolas Pontinelli sont prêts à renouveler leur mandat respectivement de président, vice-président et suppléant du président du local de vote pour 2022. Si les conseillers municipaux connaissent quelqu'un pour remplacer

Mme Gelli-Kaderli, qui va quitter la commune, ils sont priés de communiquer son nom à Mme Lörtscher.

5. Propositions et questions

Festival Antigél

Le président note qu'il n'y a pas de rapport, mais Mme Moget a une information de la commission culture, loisirs, sports.

Mme Moget signale que la commission culture, loisirs, sports a reçu, le 24 juin, Eric Linder, co-directeur d'Antigel qui aimerait savoir si la commune est partante pour un événement. Le festival organise tout, mais la commune peut présenter des idées de lieux ou de thèmes. Ces dernières années, ce sont des concerts qui ont été organisés par la commune et la commission s'interroge ainsi sur la possibilité de mettre CHF 5'000.- au budget 2022 pour l'organisation d'un événement Antigél.

Mme Dubouloz se souvient que le Conseil municipal s'était prononcé contre une participation à Antigél parce que la commune y avait participé lors des deux années précédentes. Mme Dubouloz trouve qu'Antigel propose des événements magnifiques dans des endroits incroyables, mais CHF 5'000.- est un budget énorme pour la commune, surtout lorsqu'on constate le nombre de Cartiginois ayant participé à ces événements (ils étaient 5 la dernière fois). Mme Dubouloz serait davantage favorable à faire de plus petits événements, mais qui répondent davantage aux souhaits des habitants.

Mme Moget ajoute que la participation à un événement Antigél est payante.

Mme Bolle de Paoli signale que le budget pour le concert proposé, la semaine prochaine, est de CHF 5'000.-, mais il est destiné en priorité aux habitants à qui les billets sont offerts. Elle rappelle également que le Conseil municipal avait voté en faveur de deux montants de CHF 5'000.- pour l'organisation d'événements culturels.

M. Bavarel indique qu'un argument évoqué est que des Cartiginois vont aussi aller participer à des événements Antigél dans d'autres communes. Il n'a pas un avis définitif sur la question, si ce n'est que la présentation faite à la commission était séduisante. Pour M. Bavarel, cela serait de l'ordre du soutien à une manifestation hors des sentiers battus qui se déroule sur le canton.

Mme Zäch rappelle que, à l'époque, un événement avec des chevaux avait été envisagé, mais n'a pas pu aboutir. Le festival avait alors proposé d'organiser à nouveau un yoga et la commune a préféré renoncer.

M. Ettlín signale que M. Linder a évoqué quelques projets potentiels, mais la commission a surtout considéré que ce sont les organisateurs du festival qui sont les professionnels du spectacle. La somme est, certes, importante pour une petite commune, mais cela reste de l'ordre du raisonnable.

M. Vouillamoz pense qu'il faut soutenir ce genre de projet parce que les habitants de Cartigny profitent de beaucoup d'autres spectacles et animations soutenus par d'autres communes. Cartigny peut soutenir cette manifestation hors des sentiers battus.

Mme Zäch comprend que la commune conserverait deux montants de CHF 5'000.- au budget, dont l'un de deux pourrait être destiné à Antigél.

M. Bavarel indique qu'une piste est celle d'un événement itinérant reliant la Petite-Grave et Cartigny créant ainsi un trait d'union entre les deux parties du village.

M. Bavarel précise que le festival peut mettre en place un événement en trois mois. Il n'y a donc pas une urgence absolue.

Mme Moget se demande si un délai d'ici au mois d'octobre n'a pas été évoqué.

M. Bavarel pense que M. Linder a dit qu'il fallait s'y prendre au plus tard trois mois à l'avance.

Le président signale que la commission des finances va préparer le budget en octobre. C'est à ce moment que la commission culture, loisirs, sports peut faire une proposition concrète pour le budget. Aujourd'hui, il s'agissait de faire un tour de table.

Le président propose, vu les avis exprimés, que la commission culture, loisirs, sports fasse une proposition pour le budget.

Animation pour les enfants

M. Bavarel note que M. Vouillamoz a envoyé un e-mail pour l'organisation d'une animation circassienne.

M. Vouillamoz a une connaissance qui voyage dans le monde entier pour donner des spectacles de rue très acrobatiques destinés à tous les âges. Étant donné qu'il était de passage à Genève, il a proposé à la commission culture, loisirs, sports de les faire venir à Cartigny un dimanche, si cela pouvait être mis sur pied rapidement. Malheureusement, les délais étaient très courts et cela n'a été possible.

Mme Bolle de Paoli signale que l'idée de M. Vouillamoz était séduisante. L'exécutif avait d'ailleurs l'idée d'offrir un spectacle aux enfants de la commune, une fois que la situation irait mieux. Il transmettra à la commission culture, loisirs, sports le nom de la troupe genevoise qu'ils avaient trouvée.

M. Bavarel signale qu'il y a aussi un cirque à Confignon qui propose des animations.

Mme Bolle de Paoli demande si ce dernier peut offrir des activités de cirque aux enfants lors des promotions.

M. Bavarel pense que c'est imaginable.

Eco-point

M. Ettlín a vu que l'Ecopoint du chemin de la Bergerie est fermé. Il aimerait savoir pour combien de temps.

Mme Zäch fait savoir qu'il était abîmé et qu'il a donc fallu le supprimer pour l'instant. Elle a d'ailleurs rencontré Serbeco pour réfléchir à remplacer l'ancienne installation qui a plus de 20 ans.

Hacking

Mme Cocquio se pose des questions sur ce qui est arrivé à la municipalité de Rolle qui a connu des problèmes de hacking et une demande de rançon.

M. Bavarel estime qu'il est important de préciser qu'il ne s'agit pas un problème directement communal. À Genève, ces questions sont chapeautées par une entité intercommunale.

Mme Zäch confirme que ces aspects sont gérés par le SIACG qui a rapidement fait une information à destination des personnes concernées. Bien sûr, on n'est jamais totalement à l'abri, mais tout est fait pour être paré au mieux. De plus, les communes genevoises ne gèrent pas les mêmes données que leurs homologues vaudoises, notamment concernant les habitants,

ce qui restreint le risque. D'ailleurs, si les conseillers municipaux reçoivent des courriels douteux, il ne faut pas les ouvrir, mais le signaler au SIACG.

La séance est levée à 21h08.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....